

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

N° 57/2023

### OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

L'an deux mil vingt-trois, le 4 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, FAURE Nathalie, GUILLAUME Stéphanie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie pouvoir à ACHARD Laure, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BARBE Sabrina, DESSITE Alain, LAFOND Florian, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Pour réaliser cette grande enquête, il est nécessaire de recruter 5 agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer cinq emplois d'agents recenseurs non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à des besoins occasionnels, pour la période du 5 janvier 2024 au 17 février 2024.
- Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :
  - 3,50 € par feuille de logement
  - Forfait de 300 € pour les frais de transport

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le 05/12/2023
ID : 026-200056547-20231204-DE_2023_57-DE

